

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 2 JUIN 2018 DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « GRAND PRIX DE MATHURIN »

LE GOSIER, 29 MAI 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre de la manifestation sportive « Grand prix de Mathurin », **samedi 2 juin 2018, de 14h à 18h**, la circulation et le stationnement seront réglementés pendant la durée de la course selon le programme et le circuit suivants.

❖ **Catégorie féminine :**

Départ 14h : Mathurin proximité boulangerie ASYC - carrefour Besson - Cocoyer (D103) - Tombeau - Pont Pavet - Grande-Ravine - La Riviera - Pont de Poucet - Mathurin

Arrivée 16h30: Mathurin proximité boulangerie ASYC (circuit X3)

❖ **Catégorie cadet :**

Départ 16h30: Mathurin proximité boulangerie ASYC - carrefour Besson - Cocoyer (D103) - Tombeau - Pont Pavet - Grande-Ravine - La Riviera - Pont de Poucet - Mathurin

Arrivée 17h30: Mathurin proximité boulangerie ASYC (circuit X7)

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n°2018 - 545 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.